

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) - Creuse

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CREPS DE POITIERS
COIFFE Norma
05.49.36.06.56
norma.coiffe@creps-
poitiers.sports.gouv.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Le BNSSA permet de surveiller des plages, qu'elles soient publiques ou privées, mais aussi des piscines d'accès gratuit, et permet d'assister les maîtres-nageurs ou sauveteur dans leur action. Recyclage tous les 5 ans pour pouvoir continuer à exercer Le PSE1 est la première étape de la formation vous permettant d'intervenir en équipe et avec du matériel auprès de victimes présentant différentes détresses. C'est un pré requis obligatoire pour passer l'examen du BNSSA.

Contenu et modalités d'organisation

BNSSA : Les contenus de formation permettent au stagiaire d'acquérir les compétences suivantes : -mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser -respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission -situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique -évaluer les risques spécifiques au milieu aquatique -identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées -identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées -adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique L'objectif de la formation est de préparer les stagiaires aux épreuves de l'examen qui a lieu en fin de session de formation avec des séquences pratiques et théoriques.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

Brevet national de sécurité et sauvetage aquatique - Sans niveau spécifique

Et après ?

Suite de parcours

Le diplôme du BNSSA est un pré requis pour entrer en formation BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00427715	du 08/01/2024 au 19/04/2024	Limoges (87)	CREPS DE POITIERS		Non éligible	
00569528	du 03/11/2025 au 09/04/2026	Limoges (87)	CREPS DE POITIERS		Non éligible	